

## Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 26 janvier 2024, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 20 janvier 2024

Le Maire,  
Geneviève MOREAU

### Ordre du jour

- 1 / **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2023**
- 2 / **Conseil Communautaire (GB)**
- 3 / **Travaux (JLC)**
  - 3.1 Camping
  - 3.2 Implantation MOLOK
  - 3.3 Projet place
- 4 / **Commissions**
  - 4.1 Téléski
  - 4.2 HLL
- 5 / **Bar le National**
- 6 / **Délibérations à prendre**
  - 6.1 Renouvellement de la convention de mise à disposition de services par la direction de l'informatique et des services numériques avec le SIDEC
  - 6.2 Vente accès parcelle AK 218
  - 6.3 Demande subvention pour concert (Clubber's)
  - 6.4 Subvention ADMR
  - 6.5 Subvention voyage scolaire maternelle
  - 6.6 Subvention Envolée Nordique
- 7 / **Questions diverses**
  - 7.1 Lecture de courriers

---

## Réunion du conseil municipal du 26 janvier 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt- six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.*

*Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8*

### Étaient présents :

*Mme Geneviève MOREAU, Maire ;*

*Mme Brigitte BOURGEOIS, M. Jean-Louis CHABOUD, adjoints ;*

*Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, PEREZ Annick, POLLET-THIOLLIER Amandine, MM. AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.*

Absents : *Mme NERI-METRA Adriane et M. BLONDEAU Thomas.*

Secrétaire : Mme LECOULTRE Andrée

## **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2023**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2/ Travaux**

### **2.1 Camping**

M. Gérard BLONDEAU informe que les travaux avancent correctement. Les employés ont fini la démolition des anciennes cabines et du sol. Un plafond isolé a été créé pour limiter la déperdition de chaleur. Les canalisations des WC et lavabos sont remises à neuf et un caniveau périphérique est en cours de pose. Une réunion a eu lieu entre les différents intervenants pour la suite des travaux. L'installation des cabines est prévue pour fin février. Un agrandissement de la partie réservée au lavage de la vaisselle est prévu afin de répondre à la réglementation. Le chalet pour l'accueil est en cours de production.

Les tarifs du camping seront revus au prochain conseil.

### **2.2 Implantation MOLOK**

Madame le Maire informe que plusieurs MOLOKS seront installés prochainement sur la commune.

Ils se répartissent de la façon suivante : 23 seront semi-enterrés (8 pour les ordures ménagères, 8 en points d'apport volontaires et 7 pour le verre), 7 seront aériens (3 pour les ordures ménagères, 2 en points d'apport volontaires et 2 pour le verre). Deux implantations sont encore en cours d'étude, la zone du Rocheret et celle de la gendarmerie.

M. Laurent VERMOT-DESROCHES explique que les nouveaux MOLOKS seront inodores car clos et relativement silencieux, surtout pour ceux semi-enterrés.

→ Arrivée de M. Gilbert BLONDEAU.

M. Laurent VERMOT-DESROCHES propose de réfléchir à la mise en place de palissades pour limiter les vis-à-vis.

Madame le Maire explique que les MOLOKS semi-enterrés imposent un terrassement à charge de la Mairie, ce qui représente un coût d'environ 49 900€ HT. De plus, les conteneurs de verres semi-enterrés sont à la charge de la commune.

- Hormis les 2 zones d'implantation en cours d'étude, accord unanime des membres du conseil pour la mise en place des MOLOKS aux emplacements indiqués sur la carte présentée au conseil.

### **2.3 Projet place**

Madame Le Maire présente le projet de la place du village qui est à rénover.

L'implantation des places de parking pourrait être modifiée, tout en conservant le même nombre de places de stationnement, un avis est demandé au conseil. La possibilité d'un revêtement perméable est à l'étude.

- Accord unanime des membres du conseil pour le projet de rénovation de la place du village.

## **3/ Commissions**

### **3.1 Télési**

En l'absence de M. Thomas BLONDEAU, M. Jean-Louis CHABOUD explique qu'une réunion a eu lieu lundi 22 janvier entre les différents acteurs du télési pour une meilleure organisation.

### **3.2 HLL**

Mme Brigitte BOURGEOIS informe de la difficulté de location des chalets cet hiver, surtout les chalets du Val de Saine. Un supplément a été payé pour faire remonter les annonces sur les sites, mais cela n'a rien changé. La commune a proposé à Clévacances la mise en place d'une réduction de 50€ pour les personnes présentes au salon de Bruxelles, via un bon, afin de redynamiser les locations. Ce bon sera valable pour toute location d'une semaine pour les chalets du Val de Saine, et ce, durant un an.

Une réunion a eu lieu jeudi 25 janvier avec Gîtes de France pour la mise en place du nouveau système de réservation pour 2025. Lors de cet événement, une réduction de 50€ pour les locations d'une semaine, faites auprès de Gîtes de France, pour la location des Chalets des Isles, et ce, jusqu'à la fin de la première semaine de juillet.

M. Gilbert BLONDEAU demande que soit vérifié que les chalets ne soient pas répertoriés en camping, ce qui pourrait expliquer le peu de réservations pour cet hiver. Il propose aussi la rénovation de certains chalets pour les remettre au goût du jour.

Certains chalets sont cependant déjà loués pour cet été.

- Accord unanime des membres du conseil pour des bons de réduction donnés lors de la convention pour le Salon Bruxelles par Clévacances, bon d'une valeur de 50€, valable pour la réservation d'une semaine des chalets du Val de Saine, offre valable pour une période d'un an.
- Accord unanime des membres du conseil pour la réduction de 50€ lors de la réservation sur le site Gîte de France pour la location d'une semaine des Chalets des Isles, réduction valable jusqu'à la fin de la première semaine de juillet.

#### **4/ Bar le National**

Mme le Maire informe le conseil que la promesse de vente a été signée mardi. La signature de l'acte de vente est prévue pour le 27 mars. Deux baux de location gérance seront établis chez le notaire, avec la promesse d'achat d'ici trois ans (comprenant l'achat, les intérêts de l'emprunt et le remboursement des travaux si nécessaires). Le loyer de l'appartement s'élèvera à 380€, celui du bar à 1 020€, le fonds de commerce à 800€. Ces loyers seront déduits de la valeur totale lors de la vente. Le deuxième appartement sera payé directement à la commune pour un loyer de 380€ en attendant le rachat complet du bâtiment.

#### **5/ Délibérations prises**

##### **5.1 Renouvellement de la convention de mise à disposition de services par la direction de l'informatique et des services numériques avec le SIDEC.**

→ M. Gilbert BLONDEAU n'a pas participé au vote.

- Accord unanime du conseil pour le renouvellement de la convention.

##### **5.2 Vente accès parcelle AK 218.**

Mme le Maire informe que le propriétaire de la parcelle AK 218 souhaite acheter l'accès à sa parcelle. L'accès complet risquant d'enclaver la parcelle située en amont, il est impossible de vendre toute la zone. La portion proposée pour cette vente serait d'environ 60m<sup>2</sup>. Le prix pour une zone d'aisance proposé par le conseil est de 50€/m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et notariés sont à la charge de l'acquéreur.

- Accord à la majorité du conseil pour la vente d'une partie de l'accès à la parcelle AK 218, sur une surface de 60m<sup>2</sup> pour un prix de 50€/m<sup>2</sup>, les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.

Pour : 10, contre : 0, abstention : 3.

##### **5.3 Demande subvention pour concert (Clubber's).**

Mme le Maire informe que le samedi 14 septembre 2024 est prévu un concert par le Clubber's. Le coût du concert est d'environ 10 000€. Le Clubber's souhaiterait une subvention pour l'aider à la mise en place de ce concert.

- Accord à la majorité du conseil pour demander le budget prévisionnel du concert et d'accorder une subvention à hauteur de 20% du coût total des dépenses.

#### **5.4 Subvention ADMR.**

Mme le Maire rappelle que la subvention qui est donnée chaque année à l'ADMR par la commune s'élève habituellement à 1€/habitant. La population au dernier recensement s'élève à 1 127habitants.

- Accord unanime des membres du conseil pour accorder une subvention à l'ADMR pour l'année 2024 à hauteur de 1 127€ (soit 1€/habitant).

#### **5.5 Subvention de voyage scolaire de l'école maternelle.**

Madame Annick PEREZ informe que l'école maternelle souhaiterait demander une subvention pour la classe de découverte à la Batailleuse du 10 au 11 juin 2024. Ce voyage est proposé aux deux classes de maternelle, soit 34 élèves. Le coût total du projet s'élève à 3 574€, avec 1 700€ pour les familles (soit 50€/enfant), l'APE participerait à hauteur de 850€ (soit 25€/enfant) et la coopérative scolaire participerait à hauteur de 174€. Il est demandé à la commune une subvention pour la somme restante, soit 850€ (25€/enfant).

→ Mme Annick PEREZ n'a pas participé au vote.

- Accord unanime du conseil pour une subvention de 850€ pour le voyage de l'école maternelle.

#### **5.6 Subvention Envolee Nordique.**

Mme le maire informe que le Ski Club Mont Noir demande une subvention pour l'Envolee Nordique.

- Accord unanime du conseil pour une subvention de 600€ au Ski Club du Mont Noir pour l'Envolee Nordique.

### **6/ Questions diverses**

#### **6.1 Lecture d'un courrier**

Mme le Maire fait part de la demande d'un GAEC de supprimer ou déplacer une partie des haies menant à la source de la Saine pour permettre un meilleur accès à la parcelle AL 16 en tracteur.

- Refus unanime du conseil pour déplacer ou supprimer cette haie. Le conseil réfléchit à une solution alternative pour l'accès à ladite parcelle.

#### **6.2 Lecture d'un courrier**

Mme le Maire fait part d'un courrier reçu d'un riverain (couple d'administrés) souhaitant la limitation de tonnage de la route du Rocheret pour éviter un affaissement.

- Accord unanime du conseil pour la mise en place d'une limitation de tonnage à 7.5T sur la route du Rocheret, à la sortie du lotissement des Bramards dans le sens de la montée uniquement.

**Heure fin de séance : 20h30**